

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal CC ALF 40100**

Numéro SIRET : **20007076100081**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC AMBERT**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Zone d'activités Les Barthes 41900**

**ANNEE 2020**

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>101 400,00</b>	<b>634 788,00</b>	
6015	Terrains à aménager	29 000,00	384 388,00	
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	22 000,00	100 000,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	50 000,00	150 000,00	
63512	Taxes foncières	400,00	400,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>101 400,00</b>	<b>634 788,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>4 978,00</b>	<b>4 550,50</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 089,00	4 664,09	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-111,00	-113,59	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>106 378,00</b>	<b>639 338,50</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>49 739,54</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>687 808,71</b>	<b>721 867,75</b>	
7133	Variation des en-cours de production de biens	687 808,71	721 867,75	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>737 548,25</b>	<b>721 867,75</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>	<b>5 089,00</b>	<b>4 950,50</b>	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 089,00	4 950,50	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>742 637,25</b>	<b>726 818,25</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>849 015,25</b>	<b>1 366 156,75</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 366 156,75

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 149,97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 263,56
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-113,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	793 540,45	1 360 342,25	
7133	Variation des en-cours de production de biens	793 540,45	1 360 342,25	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 089,00	4 950,50	
796	Transferts de charges financières	5 089,00	4 950,50	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			798 629,45	1 365 292,75
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			798 629,45	1 365 292,75

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	79 221,36
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 444 514,11
---	--------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	26 205,00	26 553,72	
1641	Emprunts en euros	26 205,00	26 553,72	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
Total des dépenses financières			26 205,00	26 553,72
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			26 205,00	26 553,72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	793 540,45	1 360 342,25	
	Charges transférées (9)	793 540,45	1 360 342,25	
3351	Terrains	793 540,45	1 360 342,25	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			793 540,45	1 360 342,25
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			819 745,45	1 386 895,97

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	84 870,01
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 471 765,98
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	106 803,29	749 898,23	
1641	Emprunts en euros	106 803,29	749 898,23	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement		106 803,29	749 898,23	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		106 803,29	749 898,23	
021	Virement de la section de fonctionnement	49 739,54	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	687 808,71	721 867,75	
3351	Terrains	687 808,71	721 867,75	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		737 548,25	721 867,75	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		737 548,25	721 867,75	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		844 351,54	1 471 765,98	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 471 765,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					410 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					410 000,00									
1463143	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2014		01/04/2015	300 000,00	F		1.84	1.98885		S	X	N	F-1
MON 510154	SA Banque Postale	27/07/2016		01/09/2017	110 000,00	F		1.03	1.03		A	C	N	A-1
<b>Total général</b>					410 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## II - ANNEXES

## II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		297 005,69					26 553,72	4 664,09	0,00	1 149,97
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		297 005,69					26 553,72	4 664,09	0,00	1 149,97
1463143	N	0,00		209 005,68	9,75	F		1.98885	19 220,39	3 757,69	0,00	873,01
MON 510154	N	0,00		88 000,01	11,67	F		1.03	7 333,33	906,40	0,00	276,96
<b>Total général</b>		0,00		297 005,69					26 553,72	4 664,09	0,00	1 149,97

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
1463143	CAISSE D'EPARGNE	300 000,00	209 005,68	1	15,00				0,00	0	1.98885	3 757,69	0,00	70,37 %
<b>TOTAL (F)</b>		300 000,00	209 005,68									3 757,69	0,00	70,37 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		300 000,00	209 005,68									3 757,69	0,00	70,37 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	29,63%					
	Montant en euros	88 000,01					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	70,37%					
	Montant en euros	209 005,68					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/09/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencement et aménagements de bâtiment, installations électrique	20	26/10/2017
Linéaire	Aires de jeux	15	26/10/2017
Linéaire	Appareils de chauffage	15	26/10/2017
Linéaire	Appareils de levage	20	26/10/2017
Linéaire	Ascenseurs	20	26/10/2017
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20	26/10/2017
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15	26/10/2017
Linéaire	Bâtiments neufs ou réhabilitations fortes	35	26/10/2017
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8	26/10/2017
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	10	26/10/2017
Linéaire	Equipements sportifs	10	26/10/2017
Linéaire	Installation de chauffage	15	26/10/2017
Linéaire	Installations de voirie	20	26/10/2017
Linéaire	Installations téléphoniques et canalisations	20	26/10/2017
Linéaire	Logiciels	2	26/10/2017
Linéaire	Matériel classique	6	26/10/2017
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/10/2017
Linéaire	Matériel informatique	4	26/10/2017
Linéaire	Mobilier	10	26/10/2017
Linéaire	Plantations	20	26/10/2017
Linéaire	Subvention d'équipement aux organismes privés	5	26/10/2017
Linéaire	Subvention d'équipement aux organismes publics	10	26/10/2017
Linéaire	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	15	26/10/2017
Linéaire	Voitures et matériel tracté	5	26/10/2017

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A5.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>26 553,72</b>	<b>26 553,72</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>26 553,72</b>	<b>26 553,72</b>
1641	Emprunts en euros	26 553,72	26 553,72
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	26 553,72	0,00	D001 84 870,01	111 423,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A5.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		721 867,75	III 721 867,75
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		721 867,75	721 867,75
3351	Terrains (4)	721 867,75	721 867,75
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	721 867,75	0,00	0,00	0,00	721 867,75

## Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	111 423,73
Ressources propres disponibles	IV	721 867,75
Solde	V = IV - II (6)	+ 610 444,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## II - ANNEXES

II

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	31 217,81
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>31 217,81</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le President,  
A ....., le .....

Le President,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session .....

A ....., le .....

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES : Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation :

ALEXANDRE Christian	
ALLEGRE-CARTIER Stéphanie	
ARDEVOL Didier	
BACHELERIE Laurent	
BARD Roger	
BARRIER Daniel	
BEAULATON Michel	
BERAUD Bernard	
BESSEYRE Patrick	
BOST Nadine	
BOSTVIRONNOIS Jean	
BOURRON Olivier	
BRAVARD Michel	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

CARPIN Stéphane	
CASSIERE Michel	
CHALENDAR Roland	
CHANTELAUZE Alain	
CHARLET Marc-Alain	
CHARMOIS Alain	
CHARTOIRE Mireille	
CHATAING Marthe	
CHAUTARD François	
CHAUVET Louis	
CHEVALEYRE Eric	
CHEVALEYRE Serge	
CHEVALEYRE Suzanne	
COQUEL Didier	
CORNOU Gérard	
COUDERT Roland	
COUPAT Jean-Luc	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

COURCELLE Philippe	
COURTHALIAC Laurent	
COURTINE Georges	
CREPET Gérard	
DAUPHIN François	
DAURAT Jean-Claude	
DEMATHIEU Sylvie	
DENIMAL Christiane	
DESGEORGES Chantal	
DINOUEARD Florence	
DOUARRE Patrice	
DUBIEN Roger	
DUBOURGNOUX Eric	
DUGNAS Sébastien	
DUTOUR Michelle	
ECHALIER Marilyn	
FACY Chantal	



## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

FARGETTE Frédéric	
FAUCHER Patrick	
FAURE Bernard	
FAURE Pierre	
FAVERIAL Marie-Claude	
FAVERSIENNE Michel	
FAVEYRIAL Christian	
FAVIER Bernadette	
FONLUPT Mireille	
FORESTIER Daniel	
FORESTIER CHIRON Marc	
FORTIER Valérie	
FOUGERE Myriam	
FOULHOUX Pascal	
FOURNET Dominique	
FOURNET FAYARD Yves	
FOURNIOUX Danielle	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

FOURT Didier	
GACHON Fabienne	
GACHON Huguette	
GAGNAIRE Jean-François	
GARRIER Maurice	
GENESTIER Jean-Pierre	
GIRON Dominique	
GORBINET Guy	
GOURBEYRE Elodie	
GRANGIER Patrick	
GRENIER Gérard	
GUENOLE Christian	
GUY Marielle	
HERNANDEZ Jean-Marie	
IMBERT Johan	
JOUBERT Serge	
LABARY Suzanne	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

LAFONT Jean-Luc	
LAROCHE Mireille	
LEFIEUX Karine	
LUCHINO Albert	
MARNEAU Michel	
MARTIN Isabelle	
MERY Pierre	
MOLIMARD Alain	
MONDIN Corinne	
MONNERIE Simone	
MOREL Michel	
MORISON Georges	
NOURRISSON Raymond	
PASTEL Bernard	
PAULET Daniel	
PAULET Jean-Yves	
PELIN Simon	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

PERIGNON Agnès	
PEROT Florence	
PEUDEVIN Mireille	
PISSAVIN Michel	
POMMERETTE Daniel	
POMMIER Patrick	
PONSONNAILLE Françoise	
POUGET Jacques	
POUGET Jean-Philippe	
PROVENCHERE Arnaud	
PUMAIN Odile	
RAFFIER Daniel	
REBORD Marie-France	
REINHART Thierry	
RICHARD Jean-Claude	
RICOUX Christian	
ROCHE Michel	

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

ROCHETTE Michel	
RODIER Simon	
ROMEUF Isabelle	
SAÏS William	
SAUVADE Christine	
SAUVADE Michel	
SAUVADET Guy	
SAVINEL Jean	
SIMONDET Jean-Claude	
TARRIT Jean Marc	
TERME Mathieu	
TOITOT Fabrice	
TOURLONIAS Pierre	
TRAUCHESSEC Gilles	
VEYRIERE Christophe	
VIALLARD Jean Luc	
VIALLE Danielle	

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

VOISSET Yvette	
VOLDOIRE André	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

## SOMMAIRE

### I. Vote du budget

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

<b>II - Annexes</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.6	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.8	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.9	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.10	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3 - Etat des provisions		X
	A4 - Etalement des provisions		X
p.11	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.12	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.13	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.14	D2 - Arrêté et signatures	X	